ACTUALITÉS

Confinement : de nouvelles restrictions

Annoncées par la Préfecture de Seine et Marne.

Créé le : 20/03/2020 - Mis à jour le : 20/03/2020

Deux arrêtés préfectoraux ont été publiés le jeudi 19 mars afin que les mesures de confinement soient mieux respectées n otamment sur les berges des fleuves, rivières et cours d'eau et dans les parcs, bois et forêts.

À Boissettes, cela se traduit par :

- l'interdiction des promenades le long des berges de la Seine,
- l'interdiction de la pratique du sport seul ou en groupe en forêt ou dans les bois.

Merci à tous et toutes de respecter ces consignes.